

SEANCE DU 7 FEVRIER 2007

DÉCISION N° 2007 / 07 / USA / 2

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL.

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
- vu la décision n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public,

- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

Article unique :

M. Philippe MARZOLF est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval.

Le Président



Yves MANSILLON